



CONSEIL COMMUNAL
1270 TRELEX

**PROCES-VERBAL DE LA
SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DU 9 DÉCEMBRE 2022**

Le Président, M. François VAUTIER, ouvre la séance à 19h30.

Il annonce une modification de l'ordre du jour, avec la nomination d'un/e suppléante de la déléguée du Conseil communal auprès de l'ORPC, qui sera traité en point 7.

L'ordre du jour ainsi modifié est le suivant :

1. Assermentation – 2. Appel – 3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 12.10.2022 – 4. Communication(s) du Président – 5. Nomination d'un/e membre de la Commission construction-urbanisme – 6. Nomination d'un/e membre de la Commission ad hoc pour la révision des statuts du SDIS Nyon-Dôle – 7. Nomination d'un/e suppléant/e de la déléguée du Conseil communal auprès de l'ORPC – 8. **Préavis n°6/2022** Budget communal pour l'année 2023 – 9. Mention des préavis à venir – 10. Communication(s) de la Municipalité – 11. Information des conseillers/ères délégués/es auprès des associations intercommunales – 12. Propositions individuelles et divers.

1. Assermentation

M. Christophe GRAF, premier des viennent-ensuite, remplacera M. Alain BAIL. N'étant pas disponible ce jour, il sera assermenté à la première séance de 2023. L'effectif est donc de 44 personnes.

2. Appel

36 conseillers présents, 5 excusés et 3 absents. Madame Sarah BERNEY, qui s'est excusée pour son retard, est présente dès le point 8, avant le vote. Dès ce point, l'assemblée compte 37 personnes présentes, 4 excusées et 3 absentes.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 12.10.2022

M. Roman DAEPPEN remarque que, si un procès-verbal est approuvé avec une abstention, il ne l'est pas « à l'unanimité ». Mise à part cette modification, le procès-verbal est approuvé à une très large majorité par 33 oui et 2 abstentions.

4. Communication(s) du Président

Le Président s'exprime sur trois points :

- Les dates des séances du Conseil en 2023 : 22.02 (en réserve), 05.04, 22.06, 15.09 (en réserve), 12.10 et 08.12.
- Pas de votations fédérales ni cantonales le 12.03.2023. Les dates suivantes sont : 18.06, 22.10 avec les élections fédérales (Parlement) pour lesquelles du soutien sera sollicité, puis 26.11.
- Il remercie pour leur engagement au service de la commune l'ensemble du Conseil communal, le Bureau, la Municipalité, le personnel communal et la secrétaire. Après la séance d'information sur la transition énergétique, avec le Prof. Stéphane GENOUD de la HES-SO, son vœu est que la

priorité énergétique en soit bien une pour tous en 2023 et que la Municipalité puisse rapidement mettre en œuvre des mesures concrètes avec une volonté politique unanime.

5. Nomination d'un/e membre de la Commission construction-urbanisme

Le siège de M. BAIL étant vacant, le Président suggère que se porte volontaire une personne peu ou pas encore membre d'une commission. Se présentent Mme Barbara HENRY, Messieurs Henri VANNOD, Jean-Robert AEBI et Bastien MORAX. Avec 36 bulletins distribués et rentrés et la majorité absolue à 19 bulletins, le résultat du vote est : 3 bulletins blancs, 2 votes pour M. VANNOD, 3 pour M. AEBI, 14 pour Mme HENRY, 14 pour M. MORAX. Se désistent Messieurs AEBI et VANNOD. Le résultat du 2^{ème} tour : 3 bulletins blancs, 15 votes pour Mme HENRY et 18 pour M. MORAX, qui est donc élu et vivement applaudi.

6. Nomination d'un/e membre de la Commission ad hoc pour la révision des statuts du SDIS Nyon-Dôle

La place vacante était celle de M. BAIL. Le Président précise que les statuts révisés seront présentés en 2023 pour approbation. Seul se présente M. Marcello ALLECA et il est élu par acclamation.

7. Nomination d'un/e suppléant/e de la déléguée du Conseil communal auprès de l'ORPC

Mme Sarah BERNEY, déléguée, se retire et Mme Tania SCHLATTER, sa suppléante, la remplace. Le siège de suppléant est vacant. Mme GIROD explique que l'ORPC, entité régionale de protection civile, a pour mission d'aider la population lors d'événements (ex : durant la pandémie) ou lors d'actions de secours par l'engagement de moyens. Les deux séances annuelles sont dévolues au budget et aux comptes. M. Philippe EAV se présente et est élu par acclamation.

8. Préavis n° 6/2022 Budget communal pour l'année 2023

Le Président donne la parole à la Municipale des finances, Mme Evelina GIROD. Le budget présente un excédent de charges de CHF 195'362 après amortissements et prélèvements sur les fonds de réserve, soit une diminution de CHF 370'475 par rapport au budget 2022. Pour 2023, le ratio des charges sous contrôle direct de la Municipalité est de 32%, soit CHF 3'889'408. Les rentrées fiscales représentent 75% de la totalité des revenus, soit CHF 8'900'275.

Dans les charges de CHF 12,0 Mio, 83% des charges de fonctionnement sont affectés à : la participation à la cohésion sociale pour CHF 3,4 Mio, la péréquation horizontale pour CHF 2,4 Mio, les biens, services et marchandises pour CHF 2,0 Mio, l'Administration générale pour CHF 1,1 Mio et l'AISGE pour CHF 1,1 Mio.

Les revenus totalisent CHF 11,8 Mio, dont le 85% est ventilé ainsi : les impôts pour CHF 7,6 Mio, les revenus du patrimoine pour CHF 1,1 Mio, les parts sur les gains immobiliers pour CHF 1,1 Mio et les revenus de la gravière pour CHF 0,2 Mio.

Citons quelques points parmi les diverses rubriques du budget :

- Le nombre constant d'habitants permet un scénario stable des rentrées fiscales. Les impôts portés au budget 2023 sont calculés sur le réalisé 2021, représentant CHF 7,6 Mio (CHF 6,9 Mio en 2021).
- Un montant de CHF 14'000 est maintenu pour la formation du personnel et un audit sur la sécurité informatique, un sujet qui reste sensible.
- La hausse des charges des bâtiments communaux de CHF 62'220 est principalement due à l'augmentation de 100% des frais énergétiques pour CHF 50'200.
- La part de Trélex de CHF 60'000 à la Colline représente CHF 5'000 de plus que budgété avant l'adhésion. Les travaux d'assainissement et remise en aire forestière de l'ancienne décharge de Nyon sont terminés (située sur le territoire de Trélex).
- Des rénovations au cimetière sont prévues en 2023 et sont estimées à CHF 25'000.
- Dans la rubrique Instruction publique et culte, la hausse de charges de CHF 124'677 s'explique par une hausse de 9 élèves et un renchérissement des coûts moyens de CHF 407 par élève.
- Par rapport au budget 2022, les acomptes de la facture sociale, basés sur les impôts 2021, sont en augmentation de CHF 572'414.
- Avec l'augmentation de places prévues dans les accueils préscolaire et parascolaire en 2023, le service social coûtera CHF 76'900 supplémentaires.

- Un montant de CHF 40'000 permettra de poursuivre l'étude sur la transition énergétique et son accompagnement.

Mme GIROD conclut sur l'augmentation des prix de l'énergie, qui se répercute dans les comptes avec une augmentation directe de CHF 96'900 pour le réapprovisionnement énergétique et une augmentation indirecte de CHF 279'627 dans les dépenses intercommunales (péréquation exclue). Elle prie le Conseil communal d'accepter le budget 2023 tel que proposé.

M. Stéphane DOEBELI, président de la Commission des finances, indique que les documents fournis par la Municipalité sont clairs, les explications par celle-ci et la boursière sont complètes et les principaux écarts dans les rubriques ont été bien explicités. Le déficit de CHF 195'362 représente une baisse de CHF 370'475 par rapport au budget 2022. Au moyen d'un graphique, la COFIN présente la répartition par rubrique de l'augmentation de CHF 1'432'864 des charges budgétisées pour 2022 et 2023. Pour les revenus, qui augmentent de CHF 1'803'339 entre 2022 et 2023, un autre graphique met en valeur la part prépondérante de la rubrique des finances, soit principalement les rentrées d'impôts. La COFIN estime que le budget présenté est cohérent et que les dépenses continueront à être gérées de manière aussi rigoureuse que les années précédentes. Elle recommande donc au Conseil d'accepter le préavis n° 6/2022.

Le Président ouvre la discussion. M. Christophe HABISREUTINGER intervient avec plusieurs questions à la Municipalité concernant le revenu annuel de CHF 200'000 mis au budget 2023 pour les gravières :

- Quelle est la contrepartie de ces montants : une location du terrain en attendant le redémarrage du chantier ou une avance sur revenu futur provenant de la vente des graviers ?
- Sous l'angle de la gestion des risques : dans le cas d'une avance et si l'exploitant renonce à l'exploitation ou n'obtient pas la prolongation de son permis d'exploiter par le Canton, la Commune devrait-elle rembourser ces sommes ou pourrait-elle les conserver en guise de dédommagement ?
- L'exploitant a-t-il des garanties de l'État que son permis sera prolongé au-delà de 2024 ? Et une demande de prolongation de permis d'extraction ne permettrait-elle pas à des particuliers ou une association de faire recours, prolongeant la situation actuelle ?
- Enfin, est-il correct de considérer l'avance, si c'en est une, comme un revenu ? Ne serait-il pas prudent de la considérer comme un passif transitoire dans l'attente de l'extraction réelle du gravier ? En effet, cela influencerait le montant de l'excédent de dépense budgété, qui serait grevé de CHF 200'000, au lieu d'une amélioration du bilan.

Le Président résume : comment faut-il considérer ces CHF 200'000 et les comptabiliser ? A-t-on des garanties par rapport au permis après son échéance ? M. le Syndic explique que les CHF 200'000 des deux dernières années ne sont pas un actif transitoire, mais des acomptes sur extraction future et qu'ils ont été encaissés. La garantie est que l'exploitant y a intérêt, car il a besoin de gravier. Les acomptes seront remboursés par l'extraction future. Le périmètre fait partie du plan cantonal des carrières et le Canton a donné son autorisation au printemps 2022 pour poursuivre l'exploitation.

M. HABISREUTINGER demande si, au cas où l'entreprise RONCHI ferait faillite et que le repreneur ne poursuivrait pas l'activité, les montants de CHF 200'000 resteraient dus par RONCHI. M. HOFMANN confirme que ces montants sont payés pour l'année en cours et qu'ils sont des avances sur extraction. Il n'y a aucun risque de devoir les rembourser. La facture pour 2022 a été envoyée et est comptabilisée dans les comptes 2022. Pour les trois années passées, les montants ont été encaissés et figurent dans les comptes. Il s'agit d'un revenu fixe qui a été promis par écrit.

M. HABISREUTINGER demande si une convention a été signée. M. HOFMANN répond que la convention est le point de départ. Actuellement, la garantie sur ces revenus repose sur les procès-verbaux de séances et un échange de courriers.

M. HABISREUTINGER demande quelle est la contrepartie, si l'on peut considérer ces revenus comme achat de matériel ou achat de service. M. HOFMANN répond qu'au niveau comptable, les montants étant encaissés, il n'a pas été jugé opportun de placer ces revenus comme transitoire.

M. VAUTIER demande si, dans le pire des cas, il s'agirait d'une avance sur une action qui ne se réaliserait pas. M. HOFMANN insiste sur le besoin clair de ce gravier pour l'entreprise et le Canton. A l'appui, il lit un passage du courrier de l'entreprise RONCHI : « Pour les années suivantes, il s'agira de rattraper ces

avances. Le montant déduit sera entre CHF 100'000 et 150'000 par année en fonction des volumes exploités. Avant que le budget de la commune soit validé, une discussion avec les parties sera organisée par la commune au mois de septembre de chaque année. »

M. Bastien MORAX demande ce qui est prévisible pour les années suivantes. M. HOFMANN répond que la contre-valeur du volume exploitable est de CHF 2,2 Mio par rapport au prix fixé avec l'exploitant. Quatre années sont concernées pour un montant d'environ CHF 875'000. Deux ans ont été exploités et les deux suivants sont à encaisser, il reste donc une somme à percevoir d'environ CHF 1,2 Mio. RONCHI estime pour chaque année qu'avec l'encaissement de CHF 300'000 à 400'000, CHF 100'000 seront déduits de la durée restante de l'exploitation.

M. MORAX demande si l'on peut compter dessus à l'avenir. M. HOFMANN rappelle l'encaissement fait pour 2022 ainsi que la promesse pour 2023, pour la suite, on verra. Mme GIROD ajoute que le processus est cadré : les rencontres ont lieu une à deux fois par an et l'entreprise est ouverte à la visite ; la prolongation d'exploitation a été confirmée par l'ex-conseillère d'État Mme Béatrice METRAUX ; en outre, mettre en place une gravière demande 10 à 20 ans et l'entreprise a déjà effectué de gros investissements.

M. Roman DAEPPEN remercie pour ces questions et ces réponses. Il invite la COGEST à analyser ce sujet lors du bouclage des comptes 2022 avec un esprit de vulgarisation et à s'assurer de la bonne compréhension de la convention, des termes comptables et de la manière de les enregistrer (sans mettre en doute le travail de la boursière). Le Président remercie pour la suggestion, ajoutant que la COGEST est libre de suivre cette recommandation.

M. Stephan WENGER s'interroge sur la remise en état du site, dans l'hypothèse d'une faillite de l'entreprise. Existe-t-il un fonds, une provision ? M. HOFMANN précise que l'issue finale est prévue dans la convention et que le Canton est pleinement partie prenante : ainsi, le Service des forêts contrôle, puis remettra en état et organisera la revégétalisation avec l'exploitant selon un plan de carrières. La Municipalité a également confiance que l'exploitant ira au bout de son mandat.

M. VAUTIER précise que les risques sont quasi nuls, car l'exploitant gagne plus en apportant du matériau de remblai qu'en extrayant. Avec la rareté des terrains pour les matériaux de remblai, mener l'opération à son terme est très rentable pour l'exploitant. Mme GIROD et M. HOFMANN ajoutent qu'un fonds de réserve de CHF 64'000 est prévu dans la convention pour la remise en état du terrain, avec des travaux de renaturation.

M. Marcello ALLECA demande si la COFIN a relevé d'autres points à surveiller que ceux signalés par la COGEST. M. DOEBELI lui répond par la négative.

M. ALLECA souhaite des informations sur l'exploitation de l'Auberge, hormis les chiffres qui sont stables. Le Syndic répond que les tenanciers règlent régulièrement leur loyer et que l'Auberge remporte un franc succès, tant auprès des habitants que des visiteurs externes. Il faut veiller à ce que les aubergistes tiennent un rythme viable dans la durée avec un personnel bon et stable.

M. DAEPPEN salue les interventions de type forum de cette séance, ainsi que les échanges entre COFIN et COGEST. Il rend honneur à la Municipalité et insiste sur la quantité de travail réalisée, non corrélée à la quantité de préavis, et sa capacité à répondre aux questions de la COFIN ; « un arbre peut cacher la forêt ».

En l'absence d'autre question, l'on passe au vote : **le préavis n° 6/2022 est accepté à l'unanimité.**

9. Mention des préavis à venir

Pour les projets en préparation, le Syndic ne peut encore indiquer de délai de préavis, sauf exception :

- Réaménagement du cimetière et révision de son règlement (M. MARZER)
- Installation photovoltaïque sur le collège de la Farandole (M. MARZER)
- Étude de coût pour la réalisation de la transformation de la Ferme Paul (M. DEPIERRE) : avril 2023
- Rénovation de quatre classes et des couloirs du collège des Marmouzets (M. DEPIERRE) : avril
- Aménagement du pourtour extérieur des écoles (M. DEPIERRE)
- Assainissement du stand de tir, de la société de tir Givrins-Trélex (M. HOFMANN)
- Révision du Règlement de police qui doit être adressé au Canton ; une commission ad hoc devra être nommée (M. HOFMANN)
- Nouveaux statuts du SDIS (Mme GIROD)

- Comptes 2022 (Mme GIROD) : juin 2023
- Taux d'imposition 2024 (Mme GIROD) : probablement en octobre
- Budget 2024 (Mme GIROD) : en décembre

10. Communication(s) de la Municipalité

Au nom de M. Cédric MARZER, malade, le Syndic transmet les points suivants :

- La séance PECC du 30 novembre : 150 personnes présentes. Le Conseil communal était représenté par environ un tiers de ses membres. M. HOFMANN s'est exprimé sur les risques de pénurie cet hiver, M. MARZER sur le PECC et les sujets retenus pour les projets à mener, et le Prof. GENOUD sur la situation et planification énergétique. Un deuxième communiqué (sur le site de la commune) porte sur le PECC et la pénurie d'énergie ;
- Modération du trafic au chemin des Santous : débute actuellement en fonction des intempéries ;
- Informatique et sécurité : une formation organisée le 7 décembre avec l'ensemble du personnel communal a suscité un vif intérêt. La Commune vise le label « cybersafe » en 2024 ;
- STEP : un nouveau plan d'affectation est à l'enquête à Gland ;
- Inondations en forêt vers la Violette : les investigations se poursuivent ;
- Écopoint derrière la salle polyvalente : les défauts de tri incitent la Municipalité à se demander si le maintenir ou le fermer. Une information sera donnée par le tout-ménage.

M. Philippe DEPIERRE fait trois communications sur son dicastère :

- Rénovation des façades de la Tour de l'Horloge : les échafaudages ont été démontés le 7 décembre, sont encore à réaliser des aménagements intérieurs et la réfection des cadrans ; l'horloge sera remise en marche le 19 décembre ;
- Rénovation et réaffectation de la Ferme Paul : une séance a été organisée avec la COFIN ;
- Ampoules à LED : installées à la salle polyvalente, prévues au préavis du collège des Marmouzets.

Mme Evelyne VOGEL communique sur le sujet du PACom, Plan d'affectation communal : le vote du préavis 1/2019 portait sur un crédit d'étude de CHF 190'000 ; l'entrée en vigueur prévue pour novembre 2021 a été retardée notamment par la pandémie ; la séance avec le Canton incite à la révision de certains points. Une mise à l'enquête aura lieu au printemps et une information sera rédigée avec l'urbaniste à l'intention du Conseil. Ce dossier représente un important travail.

Mme Evelina GIROD communique sur son dicastère :

- Inventaire des archives communales : les archives sont complètes et accessibles en ligne sur www.archivistes.ch, association vaudoise des archivistes ; le fonds compte des documents tels que l'inventaire de Campiche, plus ancien document de la commune, ininterrompu entre 1300 et 1960 ; le dernier document recensé est un parchemin qui a été mis en valeur en 2021
- Le livre sur Trélex : deux réunions avec le comité de rédaction ont permis de définir le sommaire et le support ; la prochaine réunion sera en mai 2023 et la date butoir reste novembre 2023
- Le refuge forestier : une séance en janvier avec M. VALLOTON, inspecteur forestier, permettra d'analyser les-deux options qui se présentent.
- La Municipalité repense sa communication à travers le site internet, le rapport de gestion, le *Trélex-Info*, les tout-ménages : mieux expliquer ses nombreuses décisions pour qu'elles soient mieux comprises ; le Syndic et Mme GIROD sont en charge du dossier avec une aide professionnelle.

M. le Président fait remarquer que d'autres communes font des efforts de communication et cite l'exemple de l'application *CommuneApp*, qui permet la diffusion de messages rapides.

M. Pierre HOFMANN communique sur :

- Gestion de la pénurie d'énergie : le deuxième communiqué porte sur le PRU, point de rencontre d'urgence, qui sera installé à la salle polyvalente en cas de coupures d'électricité longues ;
- Assemblée des *Festifs* le 8 novembre : un nouveau comité est actif avec sa présidente, Mme Carole DUPERRET, qui est applaudie. Les activités débutent avec le brûlé de sapins le 14 janvier ;
- Réception le 11 novembre des nouveaux habitants, des jeunes majeurs et des naturalisés : les *Festifs* se sont présentés, dans l'espoir de trouver de nouveaux bénévoles ;

- Personnel de l'administration : la Municipalité a arrêté le contrat de la récemment engagée adjointe du Greffe et reprendra en janvier la réflexion sur la répartition du travail entre les différentes collaboratrices ;
- Société de tir Givrins-Trélex : dissoute le 22 juin avec la baisse du nombre de tireurs ; l'assainissement de la butte de tir se chiffre à environ CHF 200'000 ; après la subvention de 40%, les deux communes devront régler CHF 120'000, avec un préavis au Conseil ;
- Gravière en forêt de Molard-Parelliet : l'exploitant ne pourra pas ouvrir en 2023 ; l'exploitation reprendra en 2024.

M. HOFMANN conclut en rappelant que 2022 fut une année riche en travail, émotions et événements. Il remercie ses collègues, le personnel communal, ainsi que le Conseil communal et son Bureau pour leur soutien, leur confiance et leur précieuse collaboration. Il remet ses vœux à chacun pour 2023.

11. Information des conseillers/ères délégués/es auprès des associations intercommunales

- APEC : Mme Floriane VANAT – DI VETTA informe que le budget 2023 a été accepté. Un tableau de répartition définit la participation des 21 communes en 2023 aux frais d'exploitation, soit CHF 188'425 pour Trélex. Si le processus de mise à l'enquête se conclut favorablement, la nouvelle station d'épuration ouvrira en 2026. Elle recommande vivement de visionner les capsules vidéo sur le site de l'APEC, notamment sur le fonctionnement d'une station d'épuration et une meilleure compréhension de la préservation de l'environnement (<https://www.apec-gland.ch/actualites>). L'assemblée applaudit Mme Vanat-Di Vetta pour son rapport.
- Région de Nyon : M. François VAUTIER informe des préavis présentés lors du prochain Conseil, le budget 2023, des projets de biodiversité pour CHF 250'000, les activités du Far pour CHF 330'000, et l'aménagement de passerelles qui bénéficiera d'une importante subvention de la Confédération et du Canton entre Nyon et Prangins pour CHF 190'000 et entre Nyon et Bois-Bougy CHF 346'000.

12. Propositions individuelles et divers

M. Jean-Marie AUBERT demande ce qu'est le bâtiment de Molard-Parelliet. Le Syndic répond que c'est l'ancien bâtiment de la station de transfert d'ordures ménagères de Nyon. Un projet de reforestation du site est en cours. Le bâtiment a été repris par Trélex et loué à l'ACP (association du couvert à plaquettes).

M. DOEBELI s'exprime sur trois points :

- Il souhaite que la Municipalité approche la société Publibike pour installer une station à la gare comme alternative au train entre Nyon et Trélex. M. VAUTIER signale que c'est Région de Nyon qui gère Publibike en accord avec les communes concernées et qu'il serait intéressant de lui soumettre l'idée (par exemple cinq vélos).
- Dans le cadre de la communication municipale, il apprécierait une refonte du site internet, par exemple sur le modèle du site de Commugny. Il cite le Programme de législature de la Municipalité qui est consultable, feuille de route utile pour les citoyens. Une idée pour Trélex ?
- Concernant les problèmes soulevés par l'écopoint, il estime préférable de le fermer.

Avant de conclure, le Président informe l'assemblée qu'il est possible d'organiser une visite de groupe du chantier de géothermie à Vinzel et sonde l'assemblée sur un intérêt éventuel. Une grande moitié des personnes présentes se déclare intéressée.

Il souhaite à tous de belles fêtes et invite chacun à se rendre à l'Auberge de la Tour pour le souper annuel du Conseil communal.

La séance est levée à 21h15.

Le Président
François VAUTIER



La Secrétaire
Catherine DUBOIS-PELERIN

Trélex, le 31.12.2022 / cdp